

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : EUR 52/004/2007 (Public)

Bulletin n° : 110

ÉFAI

14 juin 2007

Lettonie. La Marche des Fiertés de Riga 2007 défend l'égalité des droits

Le 3 juin 2007, une Marche des Fiertés a eu lieu à Riga pour défendre les droits des lesbiennes, gays, personnes bisexuelles et transgenres (LGBT). Alors qu'en 2005 et 2006 les participants de manifestations similaires avaient subi des agressions physiques sans recevoir de protection policière adéquate, la Marche de cette année a bénéficié d'une protection correcte et il n'y a pas eu d'incidents graves.

Plus de 400 personnes, parmi lesquelles le groupe LGBT letton *Mozaika*, des dizaines de militants lettons, une délégation d'Amnesty International d'environ 70 personnes, plusieurs membres du Parlement européen et un ministre suédois ont défilé dans un parc du centre ville de Riga. Le parc avait été fermé et était gardé par des centaines de policiers lettons, rendant virtuellement impossible toute attaque de la Marche des Fiertés par des contre-manifestants.

Si Amnesty International se félicite de la protection accordée par les autorités lettones à la Marche dans le parc du centre ville, l'organisation rappelle à la Lettonie que davantage doit être fait pour garantir aux LGBT lettons le droit de défilé publiquement dans les rues de Riga et pas simplement dans un parc fermé.

On a pu noter, cependant, une présence relativement importante de contre-manifestants qui ont interpellé bruyamment les participants à la Marche des Fiertés, criant des insultes et faisant des gestes obscènes. Les contre-manifestants étaient aussi bien des personnes ayant l'âge de la retraite que des pré-adolescents. Deux engins explosifs de fabrication artisanale ont explosé dans le parc.

Au vu de ces manifestations publiques d'hostilité envers les LGBT, Amnesty International considère nécessaire que les autorités lettones prennent des mesures visant à promouvoir la tolérance et le respect de la diversité en Lettonie et qu'elles veillent à ce que le droit de tous les citoyens lettons à ne pas souffrir de discrimination soit protégé, non seulement le jour de la Marche mais trois cent soixante-cinq jours par an.

Voir également :

<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAEUR520032007>

<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAEUR520012007>

<http://web.amnesty.org/library/Index/ENGEUR010192006?open&of=ENG-LVA>

<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAEUR530012007>

<http://web.amnesty.org/pages/rus-310507-news-eng>